

Image not found or type unknown



Convocation à une réunion de travail

Par **angedunord**, le **28/10/2010 à 10:45**

Bonjour,rrnJe souhaiterai savoir si l'employeur est tenu à un formalisme particulier pour convoquer ses employés à une réunion (courrier .. Lettre remise contre décharge ... ?).rnJ'aimerais également savoir si une réunion se déroulant de 20h30 à 22h00 est autorisée et si comment doivent-êtr payer les heures de réunions.rnDe plus, si une réunion est organisée alors qu'un employé est de repos est-il obligé de s'y rendre?rrnEn vous remerciant par avance ,